



# PRINCIPAUX ACTEURS PUBLICS ET ASSOCIATIFS



La santé environnementale est un domaine interdisciplinaire. De nombreux acteurs sont donc mobilisés au moins dans une partie de leur activité par cette thématique. Cette fiche, qui ne prétend pas être exhaustive, propose un aperçu non hiérarchisé des principaux acteurs publics et associatifs œuvrant dans le domaine de la santé environnementale aux niveaux national et international. Un grand nombre de ces institutions possèdent des banques de données et systèmes d'information qui ne peuvent être présentés ici.

## Les instances décisionnelles et réglementaires

■ **Le Ministère de la santé et des solidarités.** La **Direction générale de la santé (DGS)** définit les actions de prévention, de surveillance et de gestion des risques sanitaires liés aux milieux, en lien avec le ministère chargé de l'environnement.

**Siège : 14, avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP – [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)**

Le ministère chargé de la santé est représenté :

► au niveau régional par les **Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS)**. Elles assurent la veille sanitaire et des missions d'information et de prévention ;

► au niveau départemental par les **Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS)**. Leurs missions en santé-environnement sont la prévention et la gestion des risques sanitaires liés à la qualité de l'eau, à l'alimentation, à l'habitat insalubre ; la protection de la population dans des espaces clos (qualité de l'air et nuisances sonores) ainsi que dans l'environnement extérieur.

■ **Le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD).** Trois directions interviennent en santé-environnement : la Direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR), la Direction de l'eau (DE) et la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E).

**Siège : 20 avenue de Ségur  
75302 Paris 07 SP – [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)**

► La DPPR anime et suit les politiques de prévention et de maîtrise des risques naturels ou technologiques. Elle définit la réglementation relative aux installations classées, au contrôle des produits chimiques, à la surveillance et au traitement des sites et sols pollués. Elle exerce la coordination interministérielle des politiques de prévention des pollutions atmosphériques, de lutte contre le bruit et de gestion des déchets.

► La DE anime et suit la politique relative à la connaissance, la protection, la police et la gestion de l'eau.

► La D4E contribue à la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration des politiques publiques, dont celles relatives à l'agriculture, la santé publique, les transports, l'urbanisme, etc.

► Les **Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)** relaient les politiques nationales en faveur de la prévention des pollutions et des risques. Elles assurent notamment l'inspection des installations classées. Elles ont également un rôle d'animation auprès d'acteurs de l'environnement, tels que les associations de surveillance de la qualité de l'air.

Les Directions régionales et départementales des services vétérinaires assurent également l'inspection des installations classées relevant du domaine agricole (élevages et industries agroalimentaires).

[www.drire.gouv.fr](http://www.drire.gouv.fr)

► Les **Directions régionales de l'environnement (DIREN)** interviennent dans le domaine des risques naturels, de l'aménagement et de la protection de la nature et de la politique de l'eau.

■ **Le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.** La **Direction des relations du travail (DRT)** définit les règles de protection de la santé et de la sécurité au travail et les orientations de la politique en la matière, dans un cadre européen et français. Elle assure l'animation de la mise en œuvre de cette politique, en liaison avec les autres acteurs de la prévention et contrôle l'application de la réglementation, en particulier en coordonnant l'action de l'inspection du travail en matière de santé et de sécurité au travail.

**Siège de la DRT : 39-43 Quai André Citroën  
75902 Paris cedex 15 – [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)**

Dans les régions et départements, sur le champ santé et sécurité au travail, les **Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP)** et les **Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP)** sont les échelons opérationnels de mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels et de coordination de l'action des services et organismes concourant à la santé, la sécurité et la prévention des risques au travail.

■ **D'autres ministères**, comme ceux en charge de l'équipement, des transports, de l'urbanisme et de la construction, de l'industrie, de l'agriculture, de l'éducation et de la recherche participent à la politique santé-environnement dans les domaines de leur compétence.

<http://lesservices.service-public.fr/national/index.htm>



## PRINCIPAUX ACTEURS PUBLICS ET ASSOCIATIFS

■ L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) est placée sous l'autorité des ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'industrie. Elle est constituée de la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et de ses onze divisions (DSNR) situées au sein des DRIRE dans certaines régions. Elle assure le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger des risques liés à l'utilisation du nucléaire les travailleurs, les patients, le public et l'environnement. Elle contribue également à l'information des citoyens dans ce domaine.

**Siège : 6 place du Colonel Bourgoïn**  
75572 Paris cedex 12 – [www.asn.gouv.fr](http://www.asn.gouv.fr)

### Les agences de sécurité sanitaire

■ L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), établissement public créé en 1999 est placée sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture et de la consommation. Elle évalue les risques sanitaires et nutritionnels que peuvent présenter les aliments destinés à l'homme et aux animaux, y compris les eaux destinées à la consommation humaine. Elle a également des responsabilités spécifiques en matière de médicaments vétérinaires.

**Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc**  
94701 Maisons Alfort cedex – [www.afssa.fr](http://www.afssa.fr)

■ L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) établissement public, créé en 2002, a vu ses missions s'étendre au domaine de la santé au travail en 2005. Elle est placée sous la tutelle des ministères chargés de l'environnement, de la santé et du travail. Elle a pour mission de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans les domaines de l'environnement et du travail et d'évaluer les risques sanitaires qu'ils peuvent comporter. Elle peut être saisie par les services de l'état, les établissements publics ou les associations agréées ; elle peut également s'auto-saisir.

**Siège social : 253 avenue du Général Leclerc**  
94701 Maisons Alfort cedex – [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)

■ L'Institut de veille sanitaire (InVS) est un établissement public, créé en 1998 et placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Il a pour mission de surveiller en permanence l'état de santé de la population et d'alerter les pouvoirs publics en cas de menace pour la santé publique. Il comporte notamment un département santé-environnement et un département santé-travail. Il est représenté au niveau régional par les 16 cellules interrégionales d'épidémiologie (CIRE), installées au sein des DRASS.

**Siège social : 12 rue du Val d'Osne**  
94415 Saint Maurice cedex – [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

### Les établissements publics à caractère industriel et commercial

■ L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) créée en 1991, est placée sous la tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'environnement et de l'énergie. Elle œuvre dans le champ de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie par son implication dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques et par son dialogue avec les différentes composantes de la société. Elle est notamment très pré-

sente dans les domaines de la gestion des déchets, des transports, de la qualité de l'air, de la lutte contre le bruit, de l'agriculture ou de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

**Sièges principaux : Angers, Paris, Valbonne**  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

■ L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) créée en 1991, est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Elle est chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France.

**Siège social : 1-7 rue Jean Monnet**  
92298 Châtenay-Malabry cedex – [www.andra.fr](http://www.andra.fr)

■ Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) créé en 1959, est placé sous la tutelle des ministères de la recherche, de l'industrie et de l'environnement. Il participe au développement de ressources nécessaires à la prévention des risques naturels et des pollutions, et à l'aménagement du territoire. Les domaines de l'eau, des sols et du sous-sol figurent dans ses principaux champs d'activité.

**Siège : Tour Mirabeau, 39-43 Quai André Citroën**  
75739 Paris cedex 15 – [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

■ Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) créé en 1947, est placé sous la tutelle du ministère chargé du logement. Il intervient dans le domaine des effets des bâtiments sur la santé et l'environnement en réalisant des études sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments et sur la qualité sanitaire des produits de construction. Il assure la coordination de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur.

**Siège social : 84, avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne**  
77447 Marne la Vallée cedex 2 – [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

■ L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) créé en 1984, est placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'agriculture et de la pêche, de l'équipement, des transports et du logement et de l'environnement. Il est chargé notamment de la surveillance de l'environnement littoral et du contrôle de la qualité des produits de la mer.

**Siège social : 155 rue Jean Jacques Rousseau**  
92138 Issy-les-Moulineaux cedex – [www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

■ L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) créé en 1990, est placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. Il a pour mission d'évaluer et de prévenir les risques accidentels ou chroniques pour l'homme et l'environnement, liés aux installations industrielles, aux substances chimiques et aux exploitations souterraines. Il effectue des activités de recherche et d'expertise à la demande des pouvoirs publics et des industriels. L'INERIS dispose de 6 implantations régionales.

**Siège social : Parc technologique ALATA, BP 2**  
60550 Verneuil-en-Halatte – [www.ineris.fr](http://www.ineris.fr)

■ L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) créé en 2002, est placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la défense. Il est chargé de recherches, d'expertise et de travaux dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la protection contre les rayonnements ionisants, du contrôle et de la protection des matières nucléaires et de la protection contre les actes de malveillance. Il existe 10 antennes de l'IRSN en France.

Sièges : BP 17, 92262 Fontenay-aux-Roses cedex ;  
77-83 avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.  
[www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

## Les établissements publics à caractère scientifique et technologique

■ Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un organisme public de recherche fondamentale placé sous la tutelle du ministère de la recherche. Il a notamment une action interdisciplinaire de recherche sur l'environnement, l'énergie et le développement durable.

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

■ L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) est placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'agriculture. Il produit et diffuse des connaissances dans les domaines des sciences de la vie principalement, mais aussi en sciences économiques et sociales, sciences de l'environnement, sciences de l'aliment, mathématiques et informatique, etc. Ces connaissances permettent à l'INRA de proposer également des solutions aux problèmes agricoles, alimentaires ou environnementaux dans le cadre du développement durable.

[www.inra.fr](http://www.inra.fr)

■ L'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) créé en 1989 est placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et des transports. Il a un rôle de recherche, d'évaluation et d'expertise dans le développement technologique consacré aux systèmes et moyens de transports. Il participe également à la diffusion de connaissances dans ce secteur. L'une de ses missions concerne la consommation énergétique et les effets des transports sur l'environnement.

Siège : 2 avenue Général Malleret-Joinville  
94114 Arcueil – [www.inrets.fr](http://www.inrets.fr)

■ L'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de la recherche et de la santé. Il contribue, par la recherche à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme. Plusieurs équipes travaillent dans le domaine de la santé environnementale.

[www.inserm.fr](http://www.inserm.fr)

## D'autres acteurs nationaux et régionaux

■ Les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Il existe 40 associations agréées par le Ministère de l'écologie et du développement durable et regroupées au sein de la Fédération ATMO. Elles sont chargées de la surveillance de la qualité de l'air sur des zones géographiques pouvant s'étendre, selon les cas, de l'agglomération à la région. Leur coordination technique est assurée par l'ADEME en liaison avec le MEDD.

[www.atmo-france.org](http://www.atmo-france.org)

■ Les agences de l'eau créées en 1965 sont au nombre de 6, chacune correspondant à un bassin versant dans lequel les eaux suivent une même pente naturelle vers la mer. Ce sont des établissements publics placés sous la tutelle des ministères chargés de l'environnement et des finances. Elles ont pour mission de gérer et de protéger les ressources en eau.

[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

■ Les Centres antipoison et de toxicovigilance sont des centres d'information pour les particuliers et professionnels sur les risques toxicologiques de nombreux produits : médicaments, polluants industriels, plantes et champignons, etc.

[www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

■ L'école nationale de santé publique (ENSP) est sous la tutelle du Ministère de la santé et des solidarités. Elle assure notamment un rôle d'enseignement, d'expertise et de recherche dans la prévention, l'analyse et la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement. Elle dispose d'un département Evaluation et gestion des risques liés à l'environnement et au système de soins (EGERIES), d'un Laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé (LERES) et d'un Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires (LAPSS) qui travaille notamment sur la perception des risques. Elle forme ainsi des ingénieurs d'études sanitaires et des ingénieurs du génie sanitaire. Ce sont des experts techniques référents pour la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement.

Siège : avenue du Professeur Léon Bernard  
35043 Rennes cedex – [www.ensp.fr](http://www.ensp.fr)

■ L'Institut français de l'environnement (IFEN). Etablissement public créé en 1991, il est devenu depuis 2004 un service à compétence nationale directement rattaché au ministère chargé de l'environnement. Il anime et coordonne la collecte des données sur l'environnement et les risques naturels et technologiques en vue de la production et de la diffusion de l'information sur l'environnement.

Siège social : 5 route d'Olivet, BP 16105  
45061 Orléans cedex 2 – [www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)

■ L'Institut national du cancer (INCa) est un groupement d'intérêt public créé par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 pour coordonner les actions de lutte contre le cancer. Il a pour principales missions de favoriser la diffusion de l'information relative à la cancérologie et à la lutte contre le cancer et de définir les stratégies et programmes d'actions dans ce domaine.

Siège social : 52, avenue André Morizet  
92513 Boulogne Billancourt cedex – [www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr)

■ L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est un établissement public créé en 2002 et placé sous la tutelle du ministère de la santé. Il est chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé avec en leur sein un volet santé-environnement. Il apporte également son concours à la gestion des situations sanitaires urgentes ou exceptionnelles.

Siège social : 42, boulevard de la Libération  
93203 Saint-Denis cedex – [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)



■ L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) est une association sans but lucratif dédiée à la santé et à la sécurité du travail. Il conduit des études et des recherches pour améliorer la santé et la sécurité de l'homme au travail.

**Sièges : Centre de Paris, 30 rue Olivier Noyer  
75680 Paris cedex 14 – [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)**

■ L'observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC) a été créé en 2001 pour répondre à la volonté du gouvernement de prendre en compte les questions liées aux effets du changement climatique. Il a pour mission de développer les connaissances et orienter la recherche en matière de risques liés au réchauffement climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes.

[www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=639](http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=639)

■ L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a été créé en 2001 dans le cadre d'une convention entre les ministères en charge du logement, de la santé et de l'environnement, l'ADEME et le CSTB. Il a pour mission de dresser un état des lieux des expositions aux pollutions de l'air rencontrées dans les lieux de vie (logements, bureaux, écoles, espaces de loisir, etc.) et à en rechercher les causes afin d'apporter les informations nécessaires à l'évaluation, à la gestion et à la prévention des éventuels risques.

[www.air-interieur.org](http://www.air-interieur.org)

■ Les observatoires régionaux de santé (ORS) sont des organismes d'étude placés sous la tutelle de l'Etat dans la région et du Conseil régional. Ils sont au nombre de 26 et contribuent à l'amélioration de l'information sur l'état de santé et sur les besoins des populations régionales, dans le cadre d'une mission d'aide à la décision dans le domaine sanitaire et social. Ils réalisent notamment des études en matière de santé environnementale.

[www.fnors.org](http://www.fnors.org)

■ Les Services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) remplissent les missions de police des maires en matière de salubrité et interviennent principalement dans les domaines de la qualité des eaux, lutte contre le bruit, hygiène alimentaire, promotion de la santé, etc.

## Les commissions, comités et conseils

■ Le Comité national de la sécurité sanitaire (CNSS) créé par la loi en 1998 et présidé par le ministre de la santé, il réunit les directeurs généraux des agences sanitaires, ainsi que des membres de la Haute autorité de santé, de l'Agence de la biomédecine, de l'Etablissement français du sang et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Ce comité analyse les événements susceptibles d'affecter la santé de la population et confronte les informations disponibles. La loi sur la politique de santé publique du 9 août 2004 fusionne le CNSS et le Comité technique national de prévention (CTNP) dans une seule instance de concertation et de coordination interministérielle des politiques de santé : le Comité national de santé publique.

■ La Commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés est placée sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Cette instance d'experts indépendants a pour mission l'évaluation des risques des pesticides pour la santé et pour l'environnement. Elle participe notamment à la procédure de mise sur le marché des produits antiparasitaires.

[www.agriculture.gouv.fr/spip/article.php3?id\\_article=1156](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/article.php3?id_article=1156)

■ La Commission d'évaluation de l'écotoxicité des substances chimiques est placée auprès du ministre chargé de l'environnement. Elle regroupe des membres de ce ministère, de l'INRS et d'agences et instituts nationaux. Elle est chargée de l'évaluation des dossiers de notification des substances nouvelles déposés par les industriels et de l'évaluation des risques des substances existantes classées prioritaires. Elle va être remplacée par la Commission des produits chimiques et des biocides, créée par le décret du 26 février 2004.

[www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1313](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=1313)

■ Le Comité de la prévention et de la précaution a été créé par un arrêté ministériel de juillet 1996. Il réunit 19 personnalités scientifiques reconnues dans le domaine de l'environnement et de la santé. Il exerce notamment une fonction de veille, d'alerte et d'expertise pour les problèmes de santé liés aux perturbations de l'environnement en faisant le lien entre, d'une part, les actions de recherche et la connaissance scientifique et, d'autre part, l'action réglementaire. Ses avis et travaux sont rendus publics sur le site du ministère chargé de l'environnement qui assure son secrétariat.

[www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1298](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=1298)

■ La Commission nationale du débat public (CNDP), créée en 1995 par la loi Barnier, a été transformée en autorité administrative indépendante par la loi du 22 février 2002. Elle est notamment chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou qu'ils ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Elle a aussi pour mission d'émettre tout avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

■ La Commission de la sécurité des consommateurs est un organisme indépendant créé par la loi du 21 juillet 1983 relative à la sécurité des consommateurs. Elle est composée de magistrats de hautes juridictions, de représentants des collèges professionnels, de consommateurs et de personnalités qualifiées. Elle a pour missions de recenser les accidents de la vie courante, d'émettre des avis sur tous types de produits et de services présentant des risques et d'informer le public.

[www.cscnet.org](http://www.cscnet.org)

■ Le Conseil national de l'air a été créé en 1997. Il comporte 31 membres, des représentants de l'état, des instituts de recherche et des agences, des collectivités locales, de l'industrie et des associations agréées de défense de l'environnement. Il peut être saisi par le ministre chargé de l'environnement pour avis sur toutes les ques-



tions relatives à la lutte contre la pollution de l'air et à l'amélioration de la qualité de l'air.

[www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=801](http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=801)

■ **Le Conseil national du bruit** a été créé en 1982. Il comporte 72 membres, représentant les différents acteurs concernés par la lutte contre le bruit. Il peut être saisi, pour avis, par le ministre chargé de l'environnement sur toute question relative à la lutte contre les nuisances sonores et à l'amélioration de la qualité de l'environnement sonore.

[www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=800](http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=800)

■ **Le Conseil national du développement durable** a été créé en 2002. Il a pour mission de réunir les représentants de la société civile et des collectivités territoriales afin de les associer à l'élaboration des politiques de développement durable et à leur mise en oeuvre. A ce titre, il a une fonction de consultation et de proposition tout au long du processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement durable. Il rassemble 90 membres organisés en quatre collèges.

[www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=425](http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=425)

■ **Le Conseil national de l'eau (CNE)** a été créé en 1964. Il rassemble au sein de cinq collèges, des usagers, des associations, des collectivités territoriales, des représentants de l'Etat, des personnes compétentes et les présidents des comités de bassin. Consulté sur toutes les questions relatives à l'eau, il donne son avis sur les textes et plans gouvernementaux et constitue l'instance des débats d'orientation préalables à la définition de la politique de l'eau.

■ **Le Conseil supérieur des installations classées** comporte une trentaine de membres, experts, représentants des ministères, des entreprises, des associations de défense de l'environnement. Il assiste le ministre chargé des installations classées et donne son avis sur les projets de réforme de la législation et toute autre question concernant les installations classées.

[www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=2375](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=2375)

■ **Le Conseil supérieur d'hygiène public de France (CSHPPF)**. Instance d'expertise scientifique et technique placée auprès du ministre chargé de la santé, il a été créé en 1848. Il a pour rôle l'évaluation et la gestion des risques pour la santé de l'homme. Il est constitué de quatre sections, comportant chacune 23 membres et ayant des compétences respectives dans les domaines de l'eau, des milieux de vie, des maladies transmissibles et de la radioprotection. Depuis la loi sur la politique de santé publique du 9 août 2004, le CSHPPF a fusionné avec le Haut conseil de la santé pour former le Haut conseil de la santé publique.

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

■ **Le Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels** est un organe consultatif, présidé par le ministre chargé du travail, qui réunit des représentants des pouvoirs publics, des salariés et des employeurs, ainsi que des personnes qualifiées. Il peut proposer toutes mesures en matière de prévention sur les lieux de travail et est consulté sur tous les projets de lois ou de règlements qui touchent à la prévention des risques professionnels.

■ **Les Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI)** réunissent des élus, des administrations, des industriels, des experts et des associations de protection de la na-

ture. Ils définissent les orientations de la politique locale de prévention des pollutions industrielles et des risques, dans des zones à forte densité d'industries.

[www.drire.gouv.fr/national/environnement/spppi.html](http://www.drire.gouv.fr/national/environnement/spppi.html)

■ **Les Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS)** permettent une participation des citoyens au processus de décision, notamment pour ce qui est du suivi des sites de traitement des déchets.

[www.drire.gouv.fr/national/environnement/clis.html](http://www.drire.gouv.fr/national/environnement/clis.html)

## Les associations de citoyens

De très nombreuses associations de citoyens conduisent des actions dans le domaine de la santé et/ou de l'environnement. Il s'agit d'associations de défense des consommateurs, de défense de l'environnement et d'associations de patients ou de malades. Ne sont cités ici que les principaux organismes qui les regroupent et celles qui ont une dimension nationale.

Il existe 18 associations de défense des consommateurs agréées nationalement. Elles mènent des activités d'information et de formation des consommateurs, peuvent conduire des études et des recherches, et jouent un rôle de représentation au sein de multiples instances officielles et privées. [www.cscnet.org/article56.html](http://www.cscnet.org/article56.html)

En matière d'environnement, il existe plus de 120 associations agréées au plan national (voir liste sur [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)). Parmi les plus importantes et connues, on peut citer France nature environnement, Greenpeace France, World Wildlife Fund (WWF), Les amis de la terre.

■ **France nature environnement (FNE)** rassemble près de 3 000 associations réparties sur l'ensemble du territoire. Elle mène des actions d'information et d'éducation, conduit un travail de veille et d'expertise et assure une fonction de représentation des citoyens volontairement impliqués dans le tissu associatif de protection de la nature et de l'environnement en siégeant dans une cinquantaine d'instances nationales de consultation. Le réseau santé environnement de FNE a été créé en 1997.

[www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)

■ **Le collectif inter associatif sur la santé (CISS)** est une association qui a été créée en 1996 pour rassembler les associations des usagers des systèmes de santé et constituer une force de proposition en matière sanitaire et sociale. Il rassemble aujourd'hui 24 associations nationales représentant les malades et les handicapés, les consommateurs et les associations familiales.

<http://leiciss.org>

■ **La Fédération nationale des comités d'éducation pour la santé (FNES)** a notamment pour objectifs de représenter les Comités d'éducation pour la santé auprès des pouvoirs publics et des instances nationales ou internationales et de favoriser par tout moyen adapté le développement et la reconnaissance de l'éducation pour la santé.

[www.fnes.info](http://www.fnes.info)



## Les principaux acteurs internationaux

### Acteurs internationaux

■ Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) créé en 1965 par l'OMS est basé à Lyon. Il a pour mission de coordonner et conduire la recherche sur les causes de cancers chez l'homme, et de diffuser des informations scientifiques sur les substances cancérigènes. Il établit notamment la classification internationale des substances cancérigènes, disponible sur le site.

**Siège : 150 cours Albert Thomas  
69372 Lyon cedex 08 - [www.iarc.fr](http://www.iarc.fr)**

■ L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) regroupe 30 pays membres. Elle offre aux gouvernements un cadre leur permettant d'examiner, élaborer et affiner des politiques économiques et sociales et déterminer des stratégies communes mises en œuvre au niveau national. Des travaux sont conduits dans les domaines de la santé et de l'environnement et plus récemment sur l'interaction entre l'environnement et la santé.

[www.oecd.org](http://www.oecd.org)

■ L'Organisation mondiale de la santé (OMS) dispose d'un programme de santé environnementale (Protection of the Human Environment – PHE) dont les deux principales missions sont la protection de la santé humaine vis-à-vis de son environnement et l'aide au développement de politiques nationales de santé environnementale.

**Protection of the Human Environment : [www.who.int/phe/en/index.html](http://www.who.int/phe/en/index.html)**

■ Le Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) a été créé en 1972 pour promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial. Notamment grâce à ses bases de données environnementales (Global Resource Information Database – GRID), il fournit des informations utiles en santé environnementale.

**PNUE : [www.unep.org](http://www.unep.org) / GRID : [www.grid.unep.ch](http://www.grid.unep.ch)**

### Acteurs européens

■ L'Agence européenne pour l'environnement (EEA) est un organisme de l'Union européenne. Elle a pour objectif de soutenir le développement durable et de favoriser l'amélioration de l'environnement européen. Elle se veut être une source d'information essentielle pour les acteurs du secteur chargés du développement, de l'adoption, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique environnementale, ainsi que pour le grand public.

[www.eea.eu.int](http://www.eea.eu.int)

■ L'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail a été créée par l'Union européenne pour promouvoir la coopération, intensifier les échanges d'informations entre les Etats membres et fournir à l'ensemble des acteurs concernés des informations techniques, scientifiques et économiques sur la protection de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail. Elle est localisée à Bilbao.

<http://europe.osha.eu.int>

■ La Commission européenne, notamment par l'intermédiaire de ses directions générales de l'environnement, de la santé et protection des consommateurs, et de la recherche initie un certain nombre de travaux dans le domaine de la santé environnement.

**DG Environnement :** [http://europa.eu.int/comm/environment/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm)

**DG Santé et protection des consommateurs :**

[http://europa.eu.int/comm/dgs/health\\_consumer/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/dgs/health_consumer/index_fr.htm)

■ Le bureau européen de l'OMS est doté du Centre européen de l'environnement et de la santé (CEES) depuis la première Conférence de l'OMS sur l'environnement et la santé (1989). Le CEES est à l'origine d'un grand nombre d'actions en santé environnement comme la mise en place de plans nationaux santé-environnement.

[www.euro.who.int/ecehrome?language=French](http://www.euro.who.int/ecehrome?language=French)

### Acteurs de l'Amérique du Nord

■ Santé Canada est le ministère fédéral canadien en charge de la santé. Il est très impliqué dans les domaines de la santé environnement et de la santé en milieu de travail. Son site offre des informations et des conseils sur les facteurs environnementaux les plus courants qui affectent la santé humaine (l'air, le bruit, la pollution des sols et de l'eau, les changements climatiques, les contaminants environnementaux, la santé et sécurité au travail, la lutte antiparasitaire et les rayonnements).

[www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/index_f.html)

■ Environnement Canada est le ministère fédéral canadien de l'environnement. De par ses missions dans le domaine de l'environnement, il est amené à traiter des sujets de santé environnementale, notamment concernant les effets de la pollution de l'air, du mercure, et des rayonnements ultraviolets.

[www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)

■ L'Agence américaine de protection de l'environnement (US EPA) a été créée en 1970 pour protéger la santé humaine et l'environnement. Elle concourt à l'élaboration et à l'application des normes et de la réglementation, elle dirige la recherche, l'évaluation de risque, l'éducation et l'information du public en matière d'environnement. Elle constitue une référence en matière de santé environnement.

[www.epa.gov](http://www.epa.gov)

■ Les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) ont été créés aux Etats-Unis en 1946 pour lutter contre la malaria. Ils sont aujourd'hui responsables de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses et chroniques, des accidents du travail, et des risques environnementaux.

[www.cdc.gov](http://www.cdc.gov)

Au sein des CDC :

- le National Center for Environmental Health (NCEH) traite plus particulièrement des problèmes de santé résultant de l'interaction entre l'homme et son environnement. [www.cdc.gov/nceh](http://www.cdc.gov/nceh)

- l'Agency for Toxic Substances and Disease registry (ATSDR) a pour but d'évaluer le risque pour la santé humaine de certains sites et de mener les actions qui s'imposent, de développer et faciliter l'accès à l'information. [www.atsdr.cdc.gov](http://www.atsdr.cdc.gov)

- le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) est un organisme de recherche dans le domaine de la santé au travail. [www.cdc.gov/niosh](http://www.cdc.gov/niosh)

■ Le National Institute of Environmental Health Sciences (NIEHS) est l'un des instituts de recherche du National Institutes of Health (NIH) qui étudie la santé humaine et ses affections en fonction de trois éléments : les facteurs environnementaux, l'âge et la susceptibilité individuelle. [www.niehs.nih.gov](http://www.niehs.nih.gov)